

RAPPORT DES ASSISES FRANCOPHONES DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE



Casablanca (Maroc), du 2 au 5 mai 2018

Table des matières

Introduction	3
1. Objectifs des assises	4
Objectif général	4
Objectifs spécifiques	4
2. Méthodologie des assises	5
3. Organisation et contenu des assises	5
Organisation	5
Profil des participants	5
Déroulement des Assises	9
Jour 1 : Séance protocolaire d'ouverture officielle et plénières.....	9
Jour 2 : Travaux de groupes : émergence d'enjeux et d'actions à mener	16
Jour 3 : Suite des travaux de groupe, restitution en plénière et programme intégré de formation et consolidation des travaux	17
Jour 4 : Visite de terrain, perspectives d'intervention et clôture officielle.....	19
Évaluation	26
Conclusion	28
Annexes	30
Annexe 1 : programme détaillé des assises	30
Annexe 2 : couverture médiatique des assises	33

Introduction

Dans les pays francophones, notamment ceux en développement, les pressions économique, démographique et énergétique, combinées aux effets néfastes des bouleversements environnementaux, provoquent une dégradation prononcée des ressources naturelles. Celles-ci exacerbent les risques environnementaux (changements climatiques, perte de la biodiversité, désertification) qui mettent en péril, de manière parfois irréversible, l'équilibre d'écosystèmes déjà fragiles dont la sauvegarde est pourtant capitale pour le développement économique et social des pays concernés. L'insuffisance des actions de prise en charge vient aggraver ces problèmes en accentuant la vulnérabilité des pays.

Conscient de tels enjeux, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organisme subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), en partenariat avec le Secrétariat d'État chargé du Développement Durable du Royaume du Maroc, a organisé la première édition des Assises francophones de l'évaluation environnementale et sociale à Casablanca au Maroc, du 2 au 5 mai 2018.

La tenue de ces assises s'inscrit en prélude de l'élaboration du programme quadriennal 2019-2022 d'appui au renforcement des capacités en évaluation environnementale et sociale dans les pays de l'espace francophone, à travers le projet « *Maîtrise des Outils de Gestion de l'Environnement pour le Développement* » (MOGED) de l'IFDD. Elles ont eu pour objectif de visualiser, hiérarchiser et valider les résultats et les recommandations issues des profils et dispositifs de sauvegarde environnementale et sociale dans les États et gouvernements membres de la Francophonie. Les travaux des assises ont ainsi été alimentés par les premiers résultats de l'étude sur la cartographie, initiée au printemps 2017 et visant à constituer une base de données fiables, en soutien au renforcement des capacités législatives, institutionnelles et humaines, en vue de faciliter l'analyse, la prospective, la réflexion, la décision et l'action sur les questions majeures de l'évaluation environnementale et sociale.

Le présent rapport de synthèse met en exergue les résultats des discussions et des contributions qui accompagneront l'élaboration de la nouvelle programmation de l'OIF-IFDD sur l'évaluation environnementale et sociale. Il est structuré autour des quatre principaux points suivants :

- Objectifs des assises ;
- Profils des participants ;
- Organisation et contenu des assises ;
- Conclusions et recommandations à l'issue des assises.

1. Objectifs des assises

Objectif général

L'objectif général des assises était de faire une analyse comparative des politiques, ressources et opportunités, permettant ainsi de disposer d'une cartographie pertinente et de données fiables pour élaborer des stratégies et des plans d'action d'optimisation de la performance de l'évaluation environnementale.

Elles visaient notamment à dresser la situation et à dégager les convergences, similitudes et perspectives d'action sur l'évaluation environnementale et sociale dans l'espace francophone tout en ressortant les profils des pays avec des indicateurs, statistiques et des avis qualitatifs.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, les assises visaient à :

- Finaliser collectivement les profils pays concernant les dispositifs réglementaires, juridiques et institutionnels, les procédures, les outils, les directives et guides, les opportunités et ressources, les contraintes et défis, le nombre et la nature de projets et études d'impacts en évaluation environnementale et sociale, de même que les bonnes pratiques de sauvegarde environnementale et sociale au sein des pays.
- Valider une cartographie mutualisée de l'évaluation environnementale dans l'espace francophone permettant d'avoir une vision globale, mais précise des dispositifs de sauvegarde environnementale et sociale au sein des pays afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques et de mieux accompagner les États et gouvernements dans leurs démarches ciblées de renforcement des capacités.
- Déterminer les actions majeures à mettre en œuvre pour améliorer les dispositifs de l'évaluation environnementale et sociale au sein des pays ciblés.
- Initier des synergies opérationnelles entre les pays et les régions intéressés.

2. Méthodologie des assises

Les assises ont été utilisées comme une revue par les pairs pour assurer la qualité des informations et des documents produits sur l'évaluation environnementale dans l'espace francophone. Ainsi, pour chaque pays ou gouvernement membres de la Francophonie ayant répondu au questionnaire de l'étude, a été produite une fiche d'information portant sur les dispositifs réglementaire, juridique et institutionnel, les procédures, outils, directives et guides, les opportunités et ressources (laboratoires, formation, etc.), les contraintes et défis, le nombre et la nature de projets et études d'impacts réalisés.

Dans un souci d'inclusion et de participation effective, la gestion rationnelle du temps alloué à cette activité a permis que les contributions initiales des participants soient intégrées dans des fiches pays à publier ultérieurement en ligne et préalablement revus par les responsables de pays ayant rempli les questionnaires. Toute chose qui a facilité le cadrage des discussions sur la divergence des points de vue et l'adoption des documents de façon consensuelle lors des exercices de groupe et en plénière.

Les activités programmatiques des assises ont été co-animées par Jean-Pierre REVERET, professeur honoraire de l'Université du Québec à Montréal (Canada) et Martin YELKOUNI, directeur du département de l'environnement de l'Université Senghor (Égypte). Les séances techniques des Assises en plénière quant à elles ont été modérées par Odile DOSSOU, doyenne de la faculté des sciences humaines et sociales de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). La facilitation des Assises a été assurée par Lionelle NGO-SAMNICK, Bibiane KUKOSAMA, Brice SORGHO et Zaïnab El GUERRAB, représentants de l'IFDD.

3. Organisation et contenu des assises

Organisation

Les 1ères assises francophones de l'évaluation environnementales et sociale se sont déroulées du 2 au 5 mai 2018 au Maroc à l'hôtel Palace d'Anfa de Casablanca. L'organisation de l'évènement a été assurée par l'IFDD, en partenariat avec le Secrétariat d'État chargé du Développement Durable du Royaume du Maroc et appuyée par *My Events Agency*.

Profil des participants

Une cinquantaine de participants, venant de 18 pays francophones, ainsi que des représentants d'institutions partenaires ont pris part à ces 4 jours de travaux. Les assises ont ainsi connu la participation effective de cadres et spécialistes venant de l'Albanie, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, des Comores, de Djibouti, de la

France, du Gabon, de la Guinée, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la République Centrafricaine, de la République tchèque, du Sénégal et du Togo. Des représentants d'institutions partenaires, telles que l'Université Senghor d'Alexandrie ou le SIFÉE, ont également pris part aux Assises.



Pour des contraintes liées au délai d'obtention du visa, les représentants d'Haïti, du Liban, de Maurice et de la République Démocratique du Congo n'ont pas pu y participer.

Le tableau 1 ci-dessous présente le profil des participants aux assises :

Pays	Nom et Prénom(s)	Organismes	Fonctions
Albanie	SELENICA Agim	Université Metropolitan Tirana	Recteur
Bénin	KEDOWIDE François-Corneille	Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)	Directeur général
	DOSSOU Odile	Université d'Abomey Calavi	Doyenne de la faculté des sciences humaines et sociales
Burkina Faso	ZOUGOURI Tidiane	Bureau national des évaluations environnementales (BUNEE)	Directeur général
Cameroun	SAIDOU Adama	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)	Directeur de la Promotion du Développement Durable
Comores	M'MADI SAID Abdallah	Vice – Présidence en charge du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme	Chef de service des études d'impact environnemental et social
Djibouti	NOUR Idriss Ismaël	Direction de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de	Sous-directeur

Pays	Nom et Prénom(s)	Organismes	Fonctions
		l'Environnement	
France	Arthur LEBLANC	CGDD/SEEIDD/ Bureau de l'évaluation environnementale Ministère de la Transition écologique et solidaire	Chargé de mission évaluation environnementale (projets, plans et programmes)
Gabon	ENGONGA Wenceslas	Ministère de l'Économie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement, Chargé de la Protection et de la Gestion Durable des Ecosystèmes	Chargé d'études Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)
Guinée	CONTE Lansana	Ministère de l'Environnement, des eaux et forêts	Conseiller chargé de l'environnement
Madagascar	RANDRIAMIA RANA Heritiana	Office National pour l'Environnement (ONE)	Directeur de l'Évaluation Environnementale
Mali	KEITA Seydou	Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable	Conseiller Technique
Maroc	ECH-CHOKRI Rachid	Direction du Contrôle, de l'Évaluation Environnementale et des Affaires juridiques - Division des Évaluations Environnementales	Chef de Service de l'Évaluation environnementale stratégique
	DRISSI Amina	Direction du Contrôle, de l'Évaluation Environnementale et des Affaires juridiques - Division des Évaluations Environnementales	Chef de la Division des Évaluations environnementales
	DAMGHI Hanan	Direction du Contrôle, de l'Évaluation Environnementale et des Affaires juridiques - Division des Évaluations Environnementales	Chef de Service des Études d'Impact et audits environnementaux
	Fatima BARYANI	Ministère de la justice	Commissaire judiciaire
	Mohamed SADDIK	Secrétariat d'État au développement durable	
	Salah Eddine AÏT BELLA	Secrétariat d'État au développement durable	

Pays	Nom et Prénom(s)	Organismes	Fonctions
	Zakaria ABDENNACE R	Direction régionale de l'environnement de la région de Casablanca	
	Khadija EZZITI	Secrétariat d'État au développement durable	
	Asmae El MAAKOUL	Secrétariat d'État au développement durable	
	SENOUSSI Saloua	Secrétariat d'État au développement durable	DRA Casablanca/Settat
	BENZAMRA	Secrétariat d'État au développement durable	DCEEAF
	Fatima Zohra BOUTHIR	Institut National de Recherches Halieutiques	
	Naima BAJJA	Département des pêches maritimes	
	Latifa EL HADDAD	Département des pêches maritimes	
	El Habib El ALAOUI	Ministère de l'intérieur	
	Hicham MEKKAOUI	Ministère de la santé	
	Laila BAKKALI AÏSSAOUI	Ministère de l'énergie, des mines et du développement durable	
	Omar AHLRCHID	Ministère de la famille, de la solidarité et du développement social	
	Nada YAMOUL	Ministère de l'habitat et de la politique de la ville	
	Ikram BENSALAM	Ministère de l'énergie, des mines et du développement durable	
	Amine KACHAF	Ministère de l'énergie, des mines et du développement durable	
Mauritanie	SELME Mohamed Abdellahi	Ministère de l'environnement et du développement durable	Directeur adjoint du contrôle environnemental
Niger	CISSE Hassane Djibrilla	Bureau d'Évaluation Environnementale et des Etudes d'Impact	Directeur Adjoint
République Centrafricaine	DEGUE-NAMBONA Ralph Mercier	Ministère de l'environnement, du développement durable, des eaux, forêt, chasse et pêche	Directeur général de l'Environnement et du Développement Durable

Pays	Nom et Prénom(s)	Organismes	Fonctions
République tchèque	Jana Kostrounová	Ambassade de la République tchèque	Conseiller
Sénégal	DAKONO Sanou	Division des Évaluations d'Impact sur l'Environnement Direction de l'Environnement et des Établissements Classés Ministère de l'environnement et du développement durable	Juriste environnementaliste
Togo	ADADJI Koffi Efanam	Agence nationale de gestion de l'environnement. Ministère de l'environnement et des ressources forestières	Directeur général
Université Senghor	YELKOUNI Martin	Université Senghor	Directeur du département de l'environnement
IFDD-OIF	NGO-SAMNICK E. Lionelle	IFDD-OIF	Spécialiste de programme
	REVERET Jean-Pierre	Université du Québec à Montréal	Professeur
	SORGHO Delwendé Brice Rodrigue	BRAC-OIF	Attaché de programme
	EL GUERRAB Zaï nab	IFDD	Assistante de programme
	Dalia Abdel-Salam EL DESSOUKY	Conseil d'orientation de l'IFDD	Membre du conseil d'orientation de l'IFDD
	KUKOSAMA Bibiane	IFDD-OIF	Assistante de programme

Déroulement des Assises

Jour 1 : Séance protocolaire d'ouverture officielle et plénières

- **Allocutions d'ouverture**

Présidée par Mme Nezha El OUAFI, Secrétaire d'État chargée du Développement Durable au Maroc, la cérémonie d'ouverture des 1^{res} Assises francophones de l'évaluation environnementale et sociale, a eu lieu en présence de plusieurs médias nationaux avec une forte délégation du ministère marocain en charge de l'environnement.

Dans son allocution d'ouverture, Mme El OUAFI a tout d'abord exprimé ses remerciements à l'OIF qui, à travers l'IFDD, a fait le choix du Maroc pour abriter cet évènement. Le soutien apporté par l'Organisation dans la mobilisation des experts internationaux pour collecter et analyser les données de l'évaluation environnementale et sociale dans les pays francophones a été fort apprécié. Mme la Secrétaire d'État a également remercié les représentants des États et des Gouvernements membres de la Francophonie qui ont répondu positivement à l'invitation pour participer aux travaux de ces assises. Mme Nezha El OUAFI a qualifié les assises d'opportunité pour le Maroc dans l'élaboration actuelle de sa stratégie nationale de développement durable.

Avant de rappeler l'objectif commun qui est d'atteindre un niveau optimal d'évaluation environnementale dans l'espace francophone et souhaiter plein succès aux travaux, Mme la Secrétaire d'État chargée du Développement Durable a mentionné l'option du Royaume chérifien à épouser un modèle de croissance économique intégrée en adoptant une démarche efficace vers la réalisation des objectifs du développement durable par l'accélération de la mise à niveau du contexte économique, social et environnemental sur plusieurs axes majeurs. Ces axes concernent le volet juridique par l'adoption de la nouvelle Constitution qui consacre le droit au développement durable et à la vie dans un environnement sain, le volet économique par l'orientation vers l'économie verte à l'horizon 2030 dans tous les secteurs, le volet social par le soutien de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, le volet environnemental par la mise en œuvre d'une série de programmes de mise à niveau environnementale prioritaire et, finalement, le volet culturel pour un changement de comportement, des habitudes de consommation et du mode de production.

Prenant ensuite la parole, Mme Dalia Abdel-Salam EL DESSOUKY, membre du comité d'orientation de l'IFDD représentant Monsieur Jean-Pierre NDOUTOUM, Directeur de l'IFDD, a mis en avant l'importance de ces assises qui « *donnent aux pays francophones l'occasion de mutualiser les expériences et partager les informations pertinentes* » pour « *finaliser les profils pays de l'évaluation environnementale et dégager un plan d'action cohérent pour le renforcement des capacités* », soulignant ainsi la dimension très pragmatique de l'évènement.

Enfin, le Président du Conseil d'administration du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), M. Joël AGBEMELO TSOMAFO, dans son propos de circonstance, a souligné que « *l'un des enjeux de la mise en œuvre des résultats de ces assises reposait sur un programme de vulgarisation et de renforcement de capacités. Dans cette perspective, l'IFDD pouvait compter sur l'apport du SIFÉE qui rassemble plus de 3 000 membres* ».

Tout en réaffirmant leur attachement aux missions de l'OIF, ces deux intervenants se sont félicités de l'enquête initiée auprès des États et gouvernements membres sur la thématique majeure de l'évaluation environnementale et ont remercié les pays ayant répondu présents avant de souhaiter un très bon déroulement des activités.



- **Présentations**

Une présentation en plénière de l'importance des évaluations environnementales pour le développement a été enfin faite lors de la cérémonie d'ouverture par M. Martin YELKOUNI, Directeur du département de l'environnement de l'Université Senghor avant la prise de la photo de famille, suivie d'une pause-café et du retrait des officiels.



- **Importance des évaluations environnementales pour le développement durable**

Ce module présenté par M. Martin YELKOUNI a permis de faire un historique des textes fondateurs de 1969 à nos jours et d'exposer les grandes étapes de l'évaluation environnementale (ÉE) afin de ressortir leur importance et le lien étroit qui existe entre l'évaluation environnementale et le développement durable. Cette présentation a été suivie d'une séance de questions/réponses qui a permis de mettre en relief tout le rôle et la place du droit de l'environnement en matière d'ÉE et d'en arriver aux conclusions que l'ÉE est non seulement un outil légitimé mais également utilisé et en perpétuelle évolution selon le contexte et les circonstances. En tant qu'outil multidisciplinaire et en évolution, le présentateur a insisté sur la nécessité d'innover, un défi permanent pour tous les pays que l'exposant a demandé aux participants de relever au quotidien.

La reprise des travaux a par la suite débuté par une présentation des animateurs et de la modératrice des Assises, des participants et, enfin, par l'exposé des activités planifiées.

- **Historique des évaluations environnementales au Maroc**

Ce module développé par M. Fouad ZYADI, Directeur du Contrôle, de l'Évaluation Environnementale et des Affaires Juridiques au Secrétariat d'État chargé du développement durable (Maroc) a permis aux participants de s'imprégner de l'évolution des évaluations environnementales (ÉE) dans le cas spécifique du Maroc. Il a notamment permis de mettre en lumière la Loi n° 12-03 relative aux EIE au Maroc (champ d'application, objectifs, contenus et gouvernance), les attributions des Comités des EIE (Comités national et régionaux), les compétences de ces comités des EIE et la procédure marocaine en matière d'ÉE (étapes, acteurs et rôles). Ce partage d'expérience qui répond à l'esprit de ces 1^{res} assises a en outre permis de prendre connaissance et d'échanger sur la réglementation en vigueur au Maroc par rapport aux enquêtes publiques et sur la répartition des projets examinés par secteur d'activités pour la période de 2009 à 2016. Le présentateur a enfin clos son propos par la présentation de l'outil d'évaluation environnementale version 2.0 du Maroc qui prend en compte l'évaluation environnementale stratégique, la notice d'impact sur l'environnement et l'audit environnemental.

- **Présentation du profil pays de l'étude d'impact environnemental et social du Togo**

M. Adadji K. EFANAM, Directeur général de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE, Togo), a présenté le profil de l'étude d'impact environnemental et social (EES) du Togo. En introduction, il est revenu sur l'historique de la prise en charge de l'environnement dans le dispositif institutionnel

en partant de la création du ministère chargé de l'environnement en 1987 jusqu'au lancement des activités de l'ANGE en 2011.

Concernant le profil pays, il a mis en exergue l'arsenal juridique, la procédure et la pratique de l'EES du Togo et les questionnements qui y sont reliés, tels que l'absence de textes réglementaires sur l'EER, l'EIC, l'EIS, les études de durabilité, les analyses du cycle de vie et les analyses de la conformité et de l'application de la loi de même que la lenteur dans l'élaboration et l'adoption des règlements d'application et le problème d'harmonisation des normes et des seuils dans le même espace économique CEDEAO. Il a également fait état de la difficile délimitation entre procédures approfondie et simplifiée, du détournement du tri préliminaire, du dialogue autour de la question des sites sensibles, de la rigidité de la catégorisation, de la difficile soumission des projets publics, notamment l'enjeu de la contestation des seuils et instrumentalisation ou détournement de la procédure.

Par ailleurs, il a relevé le recours exclusif à la consultation ou par les administrations techniques (théorie de Mintzberg), l'exclusion des décideurs et du public, le risque de transformation de l'identification des enjeux par le public en une simple acceptation du projet, la non implication du ministère sectoriel de tutelle du projet et du Service en charge du contrôle de la mise en œuvre du PGES, l'absence de normes nationales, le manque de référence aux normes et standards internationaux, l'insuffisance de précisions sur l'orientation de la description de la zone d'étude, des méthodes quantitatives, le contenu du PGES sur les compétences des membres du CTE des rapports et sur les critères d'analyse des rapports, la non prise en compte des impacts économiques (mais aussi des impacts sociaux sur la santé humaine et la biodiversité), l'absence de publicité (diffusion) du permis environnemental par l'autorité publique, la faible implication des parties prenantes dans la décision d'octroi du certificat, la difficile implication du gouvernement dans la traduction de l'EIES en terme concret à travers le PGES et finalement le manque de précision sur la mise en œuvre ou sur le protocole de suivi.

En conclusion, le profil pays des EIES au Togo reprend les étapes essentielles du processus EIES. Il y est introduit une étape de validation technique pour résoudre le problème traditionnel posé par l'expertise scientifique et pour adopter les trois modèles (standard, procédural et hybride). Les problèmes persistants sont liés à la méconnaissance et au détournement du processus par les autorités. Un consensus en amont sur les seuils, les normes, l'appropriation du processus par les décideurs, leur insertion dans la définition des enjeux et leur implication dans la mise en œuvre des PGES.

- **Approche utilisée, restitution de l'enquête et questionnements induits**

Cet exposé a été fait par le professeur Jean-Pierre Revéret. Dans un premier temps, le Pr Revéret a présenté la méthodologie utilisée dans l'étude initiée au printemps

2017 par l'élaboration d'un questionnaire avec la collaboration de plusieurs intervenants du milieu que le Professeur a pris le temps de saluer, notamment l'équipe de la commission néerlandaise de l'évaluation environnementale qui a permis de s'inspirer de leur outil de cartographie en l'adaptant à une enquête par questionnaire, de même que les avis et contributions d'une dizaine d'experts (Aimée Bella-Corbin, Dieudonné Bitondo, Caroline Larrivée, François Boulanger, Georges Lanmafankpotin, Hocine Chalal, Pierre Gosselin, Reynoud Post, S.G. (Sibout) Nooteboom et Samuel Yonkeu).

Il a fait savoir que l'étude a veillé à s'ancrer aux démarches déjà entreprises dans le domaine de l'efficacité des évaluations environnementales et sociales, en particulier en Afrique notamment en consultant le Baromètre de l'évaluation environnementale de CLEAA ainsi que la littérature pertinente, incluant la littérature grise.

Ensuite, le Pr Revéret a présenté le questionnaire utilisé qui est un outil d'enquête composé de 72 questions et 401 variables autour de 12 thèmes :

- Cadre juridique de l'évaluation environnementale et sociale
- Transparence des processus et accès à l'information
- Prise de décision, suivi de la conformité et application de la loi
- Éléments de contenu des EIE, EIES, EES et EER
- Évaluation environnementale et développement durable
- Prise en charge des EIES, EES ou EER par l'administration
- Pratique de l'EE dans le pays dans les 5 dernières années
- Méthodes et outils mobilisés pour réaliser l'évaluation
- Participation publique dans l'EIE et l'EES
- Bureaux d'études
- Organisations non gouvernementales
- Universités ou autres centres de formation et de savoir

Sur le plan administratif, une lettre du Directeur de l'IFDD a été envoyée aux Ministres en charge de l'environnement des 58 États et gouvernements membres, ainsi qu'aux 26 observateurs en leur demandant de nous référer à la personne pertinente dans leur administration. Ensuite, les termes de références et le questionnaire ont été envoyés aux personnes ayant été désignées. Pour les pays n'ayant pas réagi, ceux-ci ont été recontactés à travers les points focaux de l'OIF, des contacts alternatifs, des réseaux professionnels divers et de nombreuses relances personnalisées.

En définitive :

- Un total de 35 pays ont désigné leur répondant qui ont bien reçu le questionnaire : soit 33 pays membres et 2 pays observateurs.
- Au total 24 pays membres et 2 pays observateurs ont répondu.

Le Pr Revéret a ensuite expliqué la méthode utilisée pour le traitement des données avec un questionnaire géré en format WORD pour éviter les problèmes anticipés avec une approche de type Survey Monkey, ainsi que des questionnaires mis en format EXCEL pour le traitement. Vu le nombre réduit des éléments à traiter (24 répondants), une approche descriptive a été privilégiée pour visualiser plus facilement l'ensemble des données pour chaque question, annuler le calcul de paramètres (moyenne, variance, écart type) et mettre l'accent sur l'utilité des données et non leur représentativité au sens statistique du terme.

Ensuite, une vue d'ensemble de la cartographie analytique a été présentée sous la forme d'une série d'une soixantaine de diapositives (Cf. ci-dessous), avec une approche désagrégée, un haut niveau de détails à analyser et des extraits d'informations récapitulatives du questionnaire.

Est-ce que la loi en vigueur ou une autre loi ou une politique générale ou sectorielle traite :

10.	OUI	NON
10.1. Des études d'impact environnemental (ÉIE) ?	21	3
10.2. Des études d'impact environnemental et social (EIES) ?	15	9
10.3. Des évaluations environnementales stratégiques (EES)	16	8
10.4. Des évaluations environnementales régionales (EER) ?	4	20
10.5. Des études d'impacts cumulatifs (EIC) ?	16	7
10.6. Des études d'incidences sur la santé (EIS) ?	6	18
10.7. Des enquêtes publiques ?	17	7
10.8. Des audiences publiques ?	19	5
10.9. De la consultation autochtone ?	6	18
10.10. Des études de durabilité (ED) ?	2	22
10.11. Des audits environnementaux (diagnostiques avec ou sans référentiel) ?	17	7
10.12. De l'analyse du cycle de vie (ACV) ?	2	22
10.13. De l'analyse de la conformité et de l'application de la loi (law enforcement) ?	13	11

Callouts: Burundi, Cameroun, Haïti (pointing to row 10.1); Liban et Rép. Tchèque (pointing to row 10.9); Burundi et Rép. Tchèque (pointing to row 10.12).

Concernant leur utilisation, les participants ont été informés que les résultats d'enquête permettront d'établir :

- Une fiche présentant les résultats par pays ;
- Un portrait d'ensemble et une cartographie analytique ;
- Un plan d'action permettant de remonter à un niveau plus stratégique pour servir d'intrant à la définition du Programme intégré de formation en évaluation environnementale et sociale des pays francophones.

Jour 2 : Travaux de groupes : émergence d'enjeux et d'actions à mener

• Définition des mandats des groupes de travail

Le Pr Revéret a présenté le mandat et le fonctionnement des groupes de travail. Il a été rappelé que l'objectif principal de ces groupes de travail était d'identifier les thèmes et plus précisément les questions qui sont considérées comme prioritaires pour le prochain plan d'action en matière de développement de capacité de l'IFDD.

Les groupes de travail avaient aussi la liberté de faire émerger des objectifs secondaires qu'ils jugent pertinents, d'identifier des thématiques qui méritent un autre type d'action (par exemple, initier une activité de recherche, clarifier un concept, etc.). Ces actions pouvaient aussi être préalables au développement d'une formation spécifique à leur sujet.

Les participants ont été répartis en deux groupes de travail.

Le groupe 1 a traité les thèmes suivants :

- Cadre juridique de l'évaluation environnementale et sociale.
- Transparence des processus et accès à l'information.
- Prise de décision, suivi de la conformité et application de la loi.
- Éléments de contenu des EIE, EIES, EES et EER.
- Évaluation environnementale et développement durable.
- Prise en charge des EIES, EES ou EER par l'administration.

Le groupe 2 a quant à lui traité les thèmes suivants :

- Pratique de l'EE dans votre pays dans les cinq dernières années.
- Méthodes et outils mobilisés pour réaliser l'évaluation.
- Participation publique dans l'EIE et l'EES.
- Bureaux d'études.
- Organisations non gouvernementales.
- Universités ou autres centres de formation et de savoir.

Pour chaque groupe, l'animateur et un rapporteur ont été désignés. Chaque groupe s'est nommé un second rapporteur.

Gardien du temps, l'animateur avait pour mandat d'animer le groupe, de distribuer la parole, et de modérer le groupe. Il était avant tout un facilitateur afin de s'assurer :

- que chaque question soit suffisamment abordée en profondeur, que chacun puisse y contribuer également ;
- qu'un consensus émerge quant aux conclusions qui s'appliquent à la question discutée ;
- que le consensus soit formulé en termes clairs en ce qui concerne les actions à mener dans un programme de développement de capacité ;

- que les rapporteurs ont bien pu capter l'essentiel de la discussion.

Le rapporteur agissait comme co-animateur. Tout en laissant la priorité à l'animateur, il relançait les débats, demandait des clarifications si un point de vue méritait d'être clarifié pour qu'il puisse bien le prendre en note de façon non ambiguë.

- **Constitution des groupes de travail**

Le groupe 1 était composé des membres suivants :

- Togo (Présidence du Groupe)
- Gabon (Rapporteur 1)
- Maroc (Rapporteur 2)
- Madagascar
- RCA
- Burkina Faso
- France
- Djibouti
- Sénégal

Le groupe 2 était composé des membres suivants :

- Mali (Présidence du Groupe)
- Niger (Rapporteur 1)
- Maroc (Rapporteur 2)
- Bénin
- Cameroun
- Comores
- Guinée
- Mauritanie
- Togo

Jour 3 : Suite des travaux de groupe, restitution en plénière et programme intégré de formation et consolidation des travaux

Les rapporteurs ont restitué leurs séances de travail en plénière. La restitution de chaque groupe de travail a été suivie de séances de questions-réponses.

Après cette restitution, Martin Yelkouni a présenté le programme intégré de formation en évaluation environnementale en cours d'élaboration. Les échanges lors des Assises ont confirmé la nécessité de poursuivre des efforts pour former une relève. Cependant, des besoins variés en formation ont été constatés. Par ailleurs, des compétences complémentaires sont à acquérir. Pour ce faire, la Francophonie à travers l'Université Senghor et l'IFDD va s'investir, modestement, pour :

- **Renforcer les compétences du personnel chargé des EIES dans les pays** pour qu'ils se dotent des outils nécessaires afin d'améliorer les évaluations environnementales et partager les méthodes et outils d'analyse des impacts : Checklists, matrices, Delphi, modèles, analyses uni et multicritères ; définir des mesures d'atténuation, des plans de gestion des impacts environnementaux et sociaux, puis finalement, élaborer un état des lieux et la méthodologie de collecte des données socio-économiques et de santé. Dans les échanges, il a été relevé un besoin d'appui technique pour le personnel de l'Administration de l'Environnement en vue de la maîtrise des EE, la nécessité d'accompagner ladite administration dans l'élaboration et la mise en œuvre des procédures relatives aux EE, le coût de la dégradation de l'Environnement, la modélisation des études de cas, EES, EIS, EIC, ACV ; l'évaluation de la pollution du sol, la législation de l'EIE concernant l'intégration de la santé humaine, le changement climatique, l'approche genre, le développement durable, les méthodes et outils pour l'évaluation, le système d'accréditation des bureaux d'étude, la législation sur l'EES, la documentation sur l'EE, les échanges d'expériences entre les différents pays.
- Favoriser la formation des formateurs tout en soutenant la formation des acteurs : bureaux privés, associations, etc.

Au regard de la complexité des compétences et de leur intégration dans les curricula de formation dans les pays, l'action de l'IFDD et de l'Université Senghor comporterait trois volets complémentaires :

1. **Formations continues** avec la contribution de tous pour leurs mises en œuvre sur des thèmes en lien avec des besoins concrets. Des formations de sensibilisation au niveau politique et des formations pratiques au niveau des praticiens/techniciens seront soutenues.
2. **Coaching opérationnel**, où toute l'équipe d'un service en bénéficie, est une formation de proximité pour accompagner les structures publiques en difficulté.
3. **Certificat professionnel** en EE est une formation souple et dynamique en trois étapes :
 - Une formation en ligne,
 - une formation en présentiel après avoir d'abord validé le CLOM et,
 - une mise en situation professionnelle dans une structure privée ou publique qui permet de présenter un rapport concret sur une étude de cas.

Un diplôme est délivré par l'université Senghor en partenariat avec l'IFDD.

En marge des travaux, les rapporteurs ont consolidé les résultats des deux groupes de travail.

Jour 4 : Visite de terrain, perspectives d'intervention et clôture officielle

- **Visite guidée ville verte de Bouskoura**

En matinée, les participants ont visité la ville verte de Bouskoura. Cette visite a été l'occasion de suivre la présentation du programme immobilier, d'échanger avec les promoteurs, de visiter la ville verte et de découvrir leur unité de gestion, de traitement et de récupération des eaux usées.



- **Consolidation des résultats des travaux de groupe**

Les priorités des travaux de groupe ont été présentées par M. Hassane CISSE (Niger). Les éléments clés de cette synthèse sont ci-dessous :

I. Cadre juridique de l'EE

□ Cadre juridique spécifique dans chaque pays en matière d'EE :

- Formations des décideurs politiques : parlementaires, élus locaux
- Plaidoyer en faveur des EE auprès des décideurs politiques.
- Hiérarchisation des outils : EIE, EIES, Audits Environnementaux, Études de danger, Études des Risques, etc.

- Renforcement du cadre réglementaire (texte d'application) pour chaque outil d'EE en matière de procédure, de participation des acteurs et d'accès à l'information.
- Mise en place d'un comité *Ad hoc* pluridisciplinaire et interministériel pour l'évaluation des rapports d'ÉE.
- Élaboration des procédures et guides de mise en œuvre des différents outils d'ÉE.
- Détermination des mécanismes adaptés de financement des procédures des EE.
- Promotion de l'autonomisation des structures en charge de l'ÉE.

II. Transparence des processus et accès à l'information

- Faiblesse de la transparence des processus d'ÉE et accès limité à l'information :
 - Exécution de l'EE de toutes les activités civiles et militaires tout en garantissant la préservation des secrets de la défense ou de la sécurité nationale.
 - Mise en place d'un mécanisme de recours en cas de rejet d'un rapport d'ÉE.
 - Implication des populations au cours des différentes étapes de l'ÉE (cadrage jusqu'au suivi-contrôle).
 - Élaboration des guides pour améliorer la transparence et l'accès à l'information en matière d'ÉE.

III. Prise de décision – suivi de la conformité et application de la loi :

- Approbation de l'étude et octroi du Certificat de Conformité Environnementale (CCE) relevant dans certains cas de la même autorité :
 - Dissociation de l'approbation de l'étude et la délivrance du CCE.
 - Mise en place des plateformes pour la publication des décisions d'octroi des CCE.
 - Des autorisations sectorielles peuvent être octroyées sous réserve de disposer d'un CCE avant la mise en œuvre d'une activité.

IV. Éléments de contenu des EIE, EIES, EES et EER :

- Impacts sociaux, économiques, sur la santé humaine, sur le genre et sur la biodiversité sont pris en compte dans les différentes études :
 - Élaboration des guides et proposition des lignes directrices pour une meilleure prise en compte de ces différentes composantes.

V. Prise en charge des EIS, EES ou EER par l'administration :

- ❑ Faible capacité des différentes administrations pour prendre en compte tous les outils de l'EE, en particulier l'EIS, l'EES et les audits environnementaux :
 - Renforcement des capacités des institutions en charge de l'EE.
 - Mises à la disposition des administrations en charge des EE du personnel ayant les compétences requises en matière d'ÉE.
 - Établissement des partenariats avec les autres administrations, les universités, les ONG et associations œuvrant dans le domaine de l'ÉE.

VI. Pratique de l'EE dans les cinq dernières années : par types d'études (les types d'études ne sont pas systématiquement archivés) :

- ❑ Définir des critères de différenciation EIES approfondies versus EIES simplifiée (coûts, types d'activités, zone d'insertion).
- ❑ Catégorisation : EIES approfondies, EIES simplifiée (Notice d'impact) dans certains pays (Bénin, Mauritanie, etc.).
 - Renforcement du cadre juridique en tenant compte des différences de catégories et types d'études à réaliser.
 - Création et/ou consolidation des bases de données pour archivage des rapports numérisés par type d'étude (EIES simplifiée, Approfondies, EES) et par type de financement de l'activité (public, privé, mixte).
- ❑ EES ne se font pas systématiquement, mais quelques cas notamment dans les secteurs du pétrole offshore, des industries extractives, de l'eau, du transport, du tourisme et en zone côtière, etc.) :
 - Élaboration des guides d'ÉES prenant en compte les différents outils de gestion de l'environnement (par exemple l'économie de l'environnement et le droit de l'environnement).
- ❑ Faible qualité des rapports produits :
 - Renforcement des capacités des acteurs (comités interministériels, Bureaux d'études...) sur les outils d'ÉE, y compris dans l'évaluation des rapports.
- ❑ Difficulté de prendre en compte les impacts cumulatifs dans les EIES.
- ❑ Élaboration en cours d'EIC (Cameroun et Guinée...) :
 - Partage des résultats de ces cas avec les autres pays.
 - Élaboration des guides de prise en compte des IC, ACV, Étude de durabilité.
- ❑ Impacts sanitaires dans les EIES :
 - Élaboration d'un guide de prise en compte des impacts sanitaires (cf. cas du Congo Brazza).
- ❑ Prise en compte de l'exigence d'ÉE dans les textes sectoriels (Mine, Pétrole, Eau, etc.).
- ❑ Dans certains pays, les projets avec un financement exclusivement public ne réalisent pas d'ÉE :
 - Que l'IFDD fasse un plaidoyer au niveau de la conférence des Ministres africains de l'Environnement pour une pratique effective des ÉE dans tous les projets.

- Que chaque participant produise une note pour sa hiérarchie.
- ❑ Exigences des bailleurs souvent différentes des exigences nationales :
 - Promotion de l'adoption d'approche commune en matière d'ÉE.
- ❑ EE généralement réalisée dans les secteurs porteurs pour les différents pays :
 - Prise en compte des activités de tous les secteurs notamment maritime, lacustre, etc.
 - Accompagnement en cas de besoin des pays pour l'élaboration et la diffusion des normes de bonnes pratiques en matière d'ÉE.

VII. Méthodes et outils mobilisés pour réaliser l'évaluation :

- ❑ Guide général et sectoriel.
- ❑ Guide de procédure technique et administrative :
 - Appui des pays pour l'élaboration et la vulgarisation des guides.
 - Collecte et diffusion des outils.
- ❑ Ouvrages et manuels :
 - Vulgarisation et mise à disposition les ouvrages de référence.
- ❑ Contenu du rapport indiqué dans un texte, contrairement aux outils qui relèvent des bureaux d'études :
 - Diffusion du guide produit par l'IFDD sur la prise en compte du genre.

VIII. Participation publique

- ❑ Faible participation du public au cadrage.
- ❑ Pratique réglementée pour les phases de réalisation et d'évaluation des rapports : enquête publique, consultation publique, audience publique, etc.
- ❑ Plusieurs acteurs engagés (publics, parapublics et privés) : National, Régional, local (population locale) :
 - Réglementation et structuration des modalités de participation publique.
 - Promotion de la pleine participation des populations locales en créant le cadre approprié (consultation par catégorie sociale et/ou selon le genre....).
 - Promotion de la participation des populations et/ou des ONG aux différentes étapes de l'EIE : du cadrage au suivi, en passant par l'évaluation du rapport.
 - Renforcement des capacités des ONG pour assurer le rôle de veille quant à la prise en compte des préoccupations des populations.

IX. Bureaux d'études

- ❑ Agrément des bureaux d'études dans certains pays et tendance à se développer:
 - Pratique à encourager et à encadrer.
- ❑ Marché dominé par les bureaux internationaux, mais s'appuyant sur l'expertise locale :
 - Valoriser l'expertise nationale ayant une bonne maîtrise des réalités locales.

- Favoriser le réseautage des bureaux d'études.
- Faciliter l'accès à l'information pour produire des études de qualités.

X. ONGs

- Existence de plusieurs ONG intervenant dans le domaine de l'environnement sans expertise particulière en matière d'ÉE :
 - Renforcer les capacités des ONG et associations dans les différents domaines pour assurer leur participation au processus d'EE.
 - Encourager les promoteurs à associer les ONG dans la mise en œuvre des mesures.
 - Encourager le réseautage des ONG et association en matière d'EE.
 - Associer les ONG spécialisés dans la validation de l'EE pour divers secteurs.

XI. Universités ou autres centres de formation et de savoir

- Constat d'une systématisation des modules et programmes en EE dans les universités et centres de formation, mais avec un faible niveau d'encadrement.
- Formation souvent dispensée par des praticiens provenant de l'administration, du secteur privé, des ONG :
 - Encourager la formation et la spécialisation des enseignants.
 - Encourager la synergie entre les praticiens et les chercheurs dans le domaine de la formation pour améliorer les compétences.
 - Organiser des formations thématiques à l'endroit des universitaires.
 - Encourager la participation des universités et centres de recherche au processus d'ÉE.
 - L'agrément permet de garantir l'indépendance, la qualité et est délivré pour cinq ans avec un suivi à travers un rapport annuel déposé par le Bureau (cas du Gabon).
 - Favoriser la participation du public : réel apport dans certains pays.
 - Nécessiter de renforcer les capacités de tous les acteurs comme les populations et les ONG de protection de l'environnement.
 - Les bureaux d'étude sont des sociétés qui doivent répondre aux mêmes exigences dans le cas du Gabon.
 - Par quelle manière faire participer les ONG et financer leur implication?
 - Les exigences des bailleurs des fonds vs exigences nationales.
 - Revoir les exigences d'agrément des bureaux.
 - Les étapes aval de l'étude d'impact sont mieux couvertes en matière de participation du public. Toutefois, il faut aussi couvrir les premières étapes, comme le cadrage.

- **Retour sur l'expérience vécue**

Après la présentation des priorités consolidées, les participants ont aussi pris connaissance de la déclaration des participants du séminaire-atelier sur le thème « Évaluation Environnementale et prise de décision en Afrique Francophone », organisé à Douala (Cameroun), du 26 au 27 avril 2018 par le CLEAA et la SEEAC.

Un premier retour d'expériences a été organisé en séance plénière. Au regard du temps limité pour les commentaires, une tension a émergé de ce retour d'expériences car certains participants auraient aimé prendre plus de temps pour reprendre le débat sur certains points.

Toutefois, les avis ont été généralement positifs. Les participants ont trouvé que cette expérience a été très enrichissante (de l'étude aux assises) et certains pays ont valorisé cet exercice pour questionner leurs pratiques nationales de l'évaluation environnementale. Un questionnaire en ligne a été ultérieurement envoyé aux participants pour une évaluation plus complète.

- **Perspectives d'intervention**

Au regard de l'importance de l'ÉE pour le développement et de la nécessité de la faire évoluer, un consensus a émergé pour agir ensemble afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations des Assises.

Dans sa présentation, Mme Ngo Samnick a ressorti les orientations majeures pour l'action de l'IFDD à savoir :

- Mettre un accent particulier dans l'accompagnement des pays pour la mise en œuvre des accords internationaux.
- Intensifier les formations sur les outils de gestion de l'environnement en recourant de plus en plus à la formation en ligne pour une meilleure accessibilité à toutes les catégories d'acteurs / actrices.
- Rapprochement systématique vis-à-vis des opérateurs de la Francophonie pour une synergie institutionnelle dans la mise en œuvre des programmes.

Elle a en outre relevé les axes d'intervention sur lesquels on devrait bâtir un plan d'action francophone en matière d'évaluation environnementale notamment :

- Le développement et la mise à disposition des documents pertinents pour soutenir la mise en application des outils de gestion de l'environnement.
- Le renforcement des capacités des institutions dans les domaines relatifs à la gestion de l'environnement.
- La formation des acteurs francophones sur les outils de gestion de l'environnement.

Sur la base de ces axes d'intervention, Mme Ngo Samnick a présenté le calendrier d'intervention suivant :

✚ En 2018 :

- La finalisation du processus en cours avec la mise en ligne des fiches pays.
- L'édition de la cartographie de l'EE.
- La mise en ligne d'une plateforme dédiée aux outils de gestion de l'environnement.
- La finalisation de la conception du programme intégré de formation EE (Université Senghor).

✚ 2019 – 2022 :

- Édition d'un guide par an, soit quatre guides au cours du *quadriennium* sur les enjeux prioritaires (santé, changement climatique, transparence, EES) en se basant sur les expériences nationales et avec le concours des partenaires impliqués dans le processus en cours.
- Déploiement du programme de formation (avec le concours de tous).
- Appui à la demande des structures nationales pour la mise à jour, la capitalisation et l'archivage des données, ainsi que le partage des bonnes pratiques nationales dans le cadre d'un coaching professionnel.

✚ 2022 :

- Évaluation des actions menées en 2019 – 2022, revues nationales et nouvelle priorisation des actions futures.
- Organisation des 2^e Assises francophones de l'ÉE dans un pays à déterminer (le souhait d'héberger ces assises devrait être remonté par les pays intéressés au moins deux ans avant la tenue des Assises).

Clôture officielle des assises

La cérémonie de clôture a été organisée dans l'après-midi de vendredi. À cette occasion, deux discours de remerciement ont été prononcés par M. Rachid ECH-CHOKRI pour le compte du Maroc et, par Mme Dalia Abdel-Salam EL DESSOUKY pour le compte de l'IFDD.

À cette occasion, les participants ont reçu des clefs USB contenant l'ensemble des présentations ainsi que la documentation pertinente.

Évaluation

Après les Assises, une évaluation en ligne a été transmise aux participants pour une appréciation anonyme :

- 83% des personnes enquêtées se sont déclarées très satisfaites ou satisfaites du contenu des Assises, tandis que 17% ont déclaré être moyennement satisfaites.
- 100% des personnes enquêtées se sont déclarées très satisfaites ou satisfaites de la pédagogie des Assises.
- 100% des personnes enquêtées se sont déclarées très satisfaites ou satisfaites des résultats obtenus lors des Assises.
- 67% des personnes enquêtées ont déclaré que les Assises étaient en adéquation avec leurs attentes. Tandis que 33% ont déclaré être moyennement satisfaits.

Le tableau 2 présente les résultats concernant les présentations et sessions :

Tableau 2	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
L'importance des ÉE pour le développement durable	33%	33%	33%	0%	0%
L'historique des ÉE au Maroc	17%	50%	33%	0%	0%
La méthodologie utilisée dans l'étude et approche retenue	17%	50%	33%	0%	0%
La vue d'ensemble (cartographie)	33%	67%	0%	0%	0%
Le profil type du Togo	33%	50%	17%	0%	0%
La définition des mandats des travaux de groupe	50%	50%	0%	0%	0%
Les travaux de groupe	67%	33%	0%	0%	0%
La restitution du Groupe I	17%	83%	0%	0%	0%
La restitution du Groupe II	83%	17%	0%	0%	0%
La synthèse des travaux de groupe	83%	17%	0%	0%	0%
Les prochaines étapes	83%	17%	0%	0%	0%
La visite de terrain	83%	17%	0%	0%	0%

Le tableau 3 présente les résultats concernant les présentations et sessions :

Tableau 3	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La qualité de la participation (échanges de bonnes pratiques)	50%	50%	0%	0%	0%
La qualité de la participation (réseautage des participants)	50%	33%	17%	0%	0%
La qualité de la participation (expériences des participants)	50%	50%	0%	0%	0%
Le fonds documentaire partagé dans la clé USB	33%	67%	0%	0%	0%
La logistique (accueil des participants)	50%	50%	0%	0%	0%
La logistique (hébergement des participants)	67%	33%	0%	0%	0%
La logistique (restauration des participants)	67%	33%	0%	0%	0%
La logistique (conditions de travail)	83%	17%	0%	0%	0%

Des recommandations ont porté sur la nécessité de bien connaître les besoins propres à chaque pays pour le plan stratégique de renforcement des capacités, sur la périodicité des Assises (biennale idéalement) avec une proposition de la ville de Dakar. Certains participants auraient souhaité avoir plus d'information et de discussion sur les indicateurs et les aspects techniques de l'importance des EE pour le développement durable. De même, des difficultés dans la compréhension du mandat des groupes de travail ont été relevées.

- **Quelques témoignages**

Par ailleurs, nous avons reçu quelques témoignages par différents canaux de communication parmi lesquels, les trois témoignages ci-dessous :

« Des représentants d'une vingtaine de pays membres étaient réunis pour la restitution d'une cartographie des cadres juridiques et des pratiques de l'évaluation environnementale et sociale, issue d'une vaste enquête à laquelle ils avaient tous collaboré dans les mois précédents. Des dialogues animés ont émergé des pistes très concrètes et pertinentes qui seront la base légitime d'un programme multiforme de développement de capacité de l'IFDD. Des pistes prometteuses de collaboration Sud/Sud sont aussi ressorties ».

Pr Jean-Pierre REVERET

« Un court message pour vous remercier de cette riche semaine. Les échanges étaient passionnants et j'y ai acquis la conviction que de telles pratiques sont réellement de nature à faire évoluer dans le bon sens nos pratiques respectives de cet outil si important qu'est l'évaluation environnementale ».

Arthur LEBLANC

« J'ai apprécié faire connaissance avec vous et j'étais vraiment très content de passer ces moments ensemble. Pour moi, ces Assises francophones à Casablanca étaient une occasion de vous connaître. Ces assises étaient pour moi un "cours de formation" dans le domaine de l'environnement et m'ont beaucoup aidé à connaître les problèmes environnementaux des pays africains qui sont souvent les mêmes pour mon pays et les autres pays de l'Europe de l'Est. Au plaisir de travailler davantage pour organiser une formation ou un autre évènement dans nos pays ».

Prof. Dr. Agim SELENICA

Conclusion

De nos jours, les outils de gestion durable et efficace des projets de développement et des environnements hôtes incorporent une planification environnementale impliquant les notions de révision et d'anticipation. Les outils les plus utilisés sont l'étude d'impact environnemental et social et l'évaluation environnementale stratégique visant tous deux à l'amélioration de la planification des politiques, des plans et des programmes d'aménagement du territoire ; l'écobilan et l'analyse de cycle de vie qui permettent de minimiser l'impact de la conception et de la production des produits ; ainsi que l'audit environnemental et le système de management environnemental sur les impacts d'une entreprise ou d'une installation existante.

Cependant, au fil des années, on a constaté une méconnaissance des dispositifs mis en place, une faible accessibilité des informations pertinentes de même qu'une application insuffisante des mesures environnementales et sociales prises. Cela limite le partage des bonnes pratiques et réduit la qualité de l'accompagnement technique.

Ces constats, ainsi que les résultats de l'enquête menée par l'IFDD auprès des États et gouvernements membres, ont permis de valider une photographie crédible de l'état de l'évaluation environnementale dans l'espace francophone.

Ce travail, commencé au printemps 2017 a permis de recueillir des éléments et données qui permettront d'inscrire les Assises dans une perspective très pratique et concrète.

Annexes

Annexe 1 : programme détaillé des assises

HORAIRE	THÈMES	PERSONNES RESSOURCES
JOUR 1		
08:30 - 09:00	Bienvenue	TOUS
09:00 - 09:45	Séance d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'ouverture du pays hôte : Madame Nezha El Ouafi, Secrétaire d'Etat chargée du Développement Durable • Intervention inaugurale : Madame Dalia Abdel Salam El-Dessouky, Conseil d'orientation de l'IFDD • Propos de circonstance : Monsieur Joel Agbemelo, Président du Conseil d'administration, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) 	
09:45 - 10:15	Présentation en plénière : Importance des évaluations environnementales pour le développement durable	Martin YELKOUNI Université Senghor d'Alexandrie
10:15 - 11:45	Cocktail d'ouverture – Photo de groupe - Départ des officiels	
11:45 - 12:00	Historique des évaluations environnementales au Maroc	Fouad ZYADI , Directeur du Contrôle, de l'Évaluation Environnementale et des Affaires Juridiques au SEDD
Les séances techniques des Assises en plénière sont modérées par Madame Odile DOSSOU		
12:15 - 12:45	Méthodologie utilisée dans l'étude et approche retenue pour l'atelier, constitution des groupes de travail	Pr Jean-Pierre REVÉRET
13:00 - 14:00	Déjeuner	

RESTITUTION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE		
14:00 - 14:30	Présentation en plénière : Profils pays type (Cas du Togo) et questionnements induits	Adadji Koffi EFANAM Directeur général de l'ANGE Togo
14:30 - 15:15	Présentation en plénière : Vue d'ensemble : Cartographie analytique	Pr Jean-Pierre REVÉRET
15:15 - 17:00	Discussion en plénière sur profils pays et cartographie	
JOUR 2 : Travail en Groupes		
09:00 - 09:15	Définition des mandats de chacun des 3 groupes de travail	Pr Jean-Pierre REVÉRET
09:15 - 10:30	Groupes de travail : émergence d'enjeux et d'actions à mener	
10:30 - 11:00	PAUSE	
11:00 - 12:30	Groupes de travail : Suite	
12:30 - 14:00	DÉJEUNER	
14:00 - 17:15	Groupes de travail : Suite	
JOUR 3 : Plan d'action		
09:00 - 10:00	Groupes de travail : Suite	
10:00 - 11:00	Groupes de travail : Suite	
11:00 - 11:30	PAUSE	
11:30 - 12:30	Plénière : Restitution du Groupe 1 et discussion	Rapporteurs
12:30 - 14:00	REPAS ET PAUSE	
14:30 - 15:30	Plénière : Restitution du Groupe 2 et discussion	rapporteurs
15:30 - 16:00	Vers un Programme intégré de formation en évaluation environnementale des pays francophones	Martin YELKOUNI
JOUR 4 : Consolidation		
08:00 - 12:00	Visite guidée ville verte de Bouskoura	Tous

13:00 - 14:00	DÉJEUNER	
14:00 - 15:30	Présentation et discussion du plan d'action	J.P. REVÉRET Martin YELKOUNI, et les 2 rapporteurs
15:30 - 15:45	Retour sur l'expérience vécue	Tous
15:45 - 16:15	Prochaines étapes	E. Lionelle NGO SAMNICK
16:15 - 16:30	Clôture officielle des assises	IFDD, autorités marocaines
16:30 - 17:00	CAFÉ DE CLOTURE	

Annexe 2 : couverture médiatique des assises

<https://www.francophonie.org/1eres-assises-francophones-evaluation-environnementale-Maroc-48836>

<http://www.perspectivesmed.ma/environnement-1eres-assises-francophones-de-levaluation-environnementale-a-casablanca/>

<http://mapecology.ma/events/1eres-assises-francophones-de-levaluation-environnementale-mercredi-a-casablanca/>

<https://fr.hibapress.com/news-10541.html>

<http://www.levert.ma/casablanca-organisation-des-1eres-assises-francophones-de-levaluation-environnementale-et-sociale/>

<http://www.maroc.ma/fr/actualites/1eres-assises-francophones-de-levaluation-environnementale-mercredi-casablanca>

<http://leseco.ma/tous-les-cahiers-des-eco/506-green-business/66020-evaluation-environnementale-casablanca-abrite-les-travaux-des-1eres-assises-francophones.html>

<http://www.mapexpress.ma/actualite/societe-et-regions/ouverture-a-casablanca-des-1eres-assises-francophones-de-levaluation-environnementale-et-sociale/>

<http://www.maroc.ma/fr/actualites/ouverture-casablanca-des-1eres-assises-francophones-de-levaluation-environnementale-et>

<https://www.lereporter.ma/breves-actualite/evaluation-environnementale-et-sociale-casablanca-accueille-les-premieres-assises/>

<https://lecourrier.vn/maroc-premieres-assises-de-levaluation-environnementale-et-sociale/461317.html>

<http://www.africain.info/news=1853855>

<https://twitter.com/levertmaroc/status/992313248304136193>